

En 2014, 42 324 élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, soit plus de 89 % de l'effectif, ont réussi l'épreuve menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB). Cette épreuve est également réussie dans l'enseignement secondaire par 359 élèves en première année différenciée et 337 en deuxième année différenciée. Dans l'enseignement spécialisé, 276 élèves obtiennent le CEB à la suite de l'épreuve.

Les résultats en français, en mathématiques et en éveil constituant l'épreuve varient selon le genre, le retard scolaire et l'indice socio-économique de l'implantation scolaire des élèves.

Chaque année depuis 2009, une épreuve externe commune obligatoire portant sur le français, les mathématiques et l'éveil est organisée afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. Les consignes de passation, les questions et les critères de corrections sont identiques pour tous les élèves qui la présentent. Cette évaluation externe commune menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB)¹ est obligatoire pour tous les élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, tous les élèves de première et deuxième années différenciées² ainsi que ceux de l'année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire qui ne sont pas titulaires du CEB. L'épreuve est accessible au moyen d'une inscription individuelle à tout mineur âgé d'au moins onze ans au 31 décembre 2013 et n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

Nombre d'épreuves réussies permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 19.1)

En 2014, dans l'enseignement primaire ordinaire, 42 324 des 48 010 élèves ayant présenté l'épreuve externe menant à l'obtention du CEB l'ont réussie (89 %). Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 60 %, l'épreuve étant réussie par 153 élèves. De plus, 696 élèves de l'enseignement secondaire, à savoir 359 élèves de première année différenciée et 337 de deuxième année différenciée, ont réussi les épreuves du CEB. Enfin, 576 élèves, inscrits individuellement, ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil (fig. 19.2)

En français, près de 57 % des élèves de sixième année primaire obtiennent un score global compris entre 70 et 89/100, et 5 % ont un score inférieur ou égal à 49/100. En mathématiques, un score inférieur ou égal à 49/100 est atteint par 9 % des élèves, tandis que 48 % des élèves ont un score compris entre 70 et 89/100. En éveil, la répartition est similaire à celle de français, avec près

de deux tiers des élèves ayant un score entre 70 et 89/100 et 2 % ayant un score égal ou inférieur à 49/100. Les pourcentages d'élèves obtenant un score compris entre 90 et 100/100 sont respectivement de 5 %, 13 % et 15 % pour le français, les mathématiques et l'éveil.

Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'indice socio-économique³ (ISE) de l'implantation scolaire fréquentée (fig. 19.3)

Selon le genre. Les scores des filles sont plus élevés que ceux des garçons en français. Leur score moyen est de 74/100 à l'épreuve pour 70/100 chez les garçons. La situation s'inverse pour les mathématiques. Lors de cette épreuve, les garçons récoltent des scores moyens de 73/100 contre 72/100 pour les filles. Les scores moyens en éveil sont similaires, 78/100 pour les filles comme pour les garçons.

Selon le retard scolaire. Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de sixième primaire avec un parcours scolaire sans redoublement obtiennent des scores moyens de 75/100 en français, 76/100 en mathématiques et 80/100 en éveil. Pour les élèves en retard scolaire d'un an, ces scores sont respectivement de 63, 61 et 69/100. Lorsque deux ans de retard sont accumulés, les scores chutent à 59, 57 et 66/100 respectivement pour le français, les mathématiques et l'éveil.

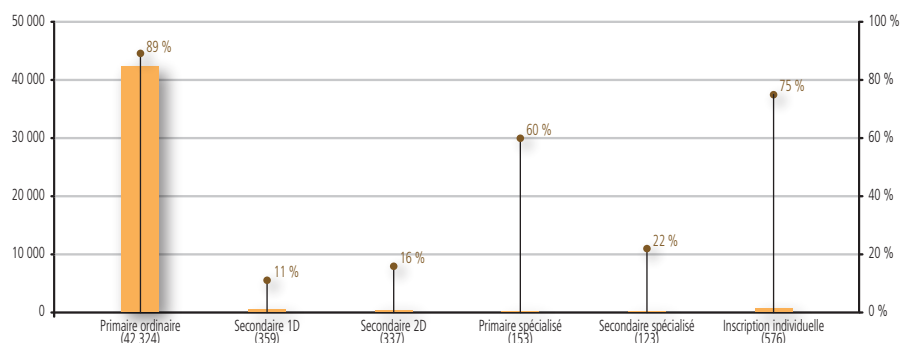
Selon la classe de l'ISE de l'implantation. Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une implantation dont la classe de l'ISE est faible (classes de 1 à 5). 8 points sur 100 séparent en moyenne les élèves des classes 1 à 5 et des classes 16 à 20 aux épreuves de français et d'éveil. Cet écart augmente à 11 points pour les mathématiques. Les élèves issus d'implantations scolaires dont les classes sont comprises entre 6 et 10 ou entre 11 et 15 obtiennent des scores intermédiaires avec toujours une supériorité de résultats pour la seconde catégorie précitée.

1 Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de sixième année primaire, du premier degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible. Décret du 2 juin 2006 : évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et Certificat d'Études de Base.

2 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D) ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième année professionnelle.

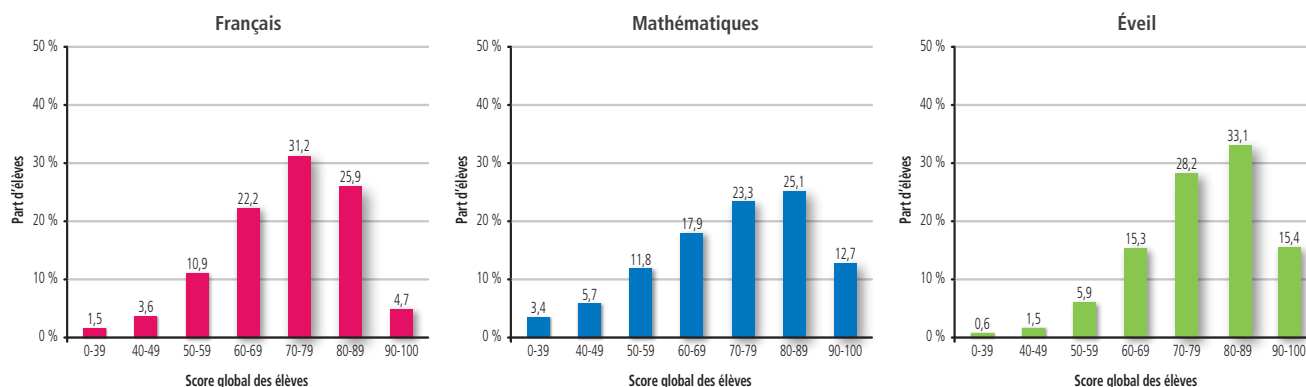
3 Un indice socioéconomique du secteur statistique (ISE) est attribué à chaque élève selon le quartier dans lequel il réside (à condition d'être domicilié en Belgique). Voir à ce propos la note 2 de l'indicateur 8. L'indice socio-économique d'une implantation, quant à lui, est défini sur base de la moyenne des indices de sa population scolaire. Il permet de classer les écoles sur une échelle de 1 à 20, de la classe 1 (ISE le plus faible) à la classe 20 (ISE le plus élevé). Décret du 30 avril 2009 : décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

19.1 Nombre d'épreuves réussies permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – 2014



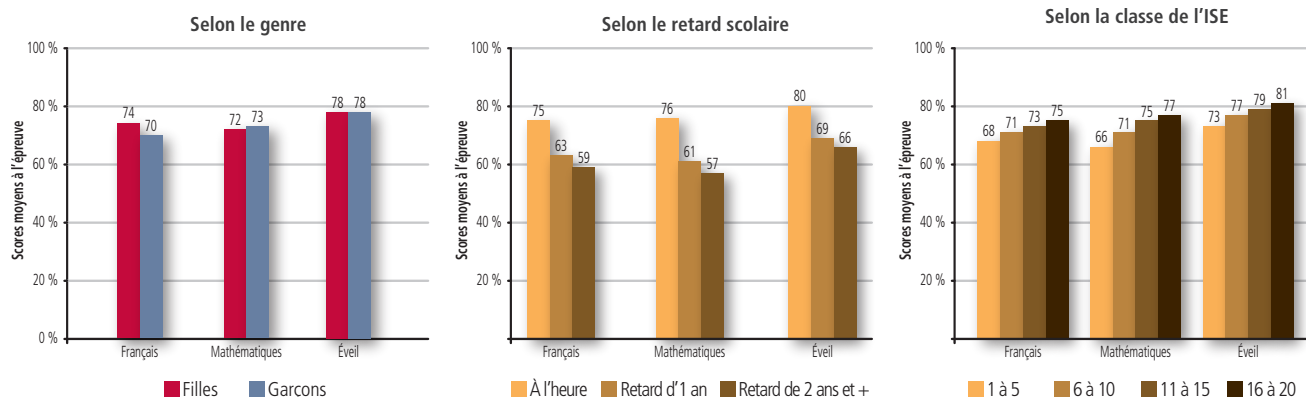
En 2014, 42 324 élèves de 6^e primaire ont réussi l'épreuve permettant l'obtention du CEB sur un total de 48 010 inscrits, ce qui représente un taux de réussite de 89 %. Dans le secondaire spécialisé, cette épreuve est réussie par 123 élèves sur un total de 562 inscrits, représentant un taux de réussite de 22 %.

19.2 Répartition des élèves de 6^e année primaire en fonction de leurs scores globaux en français, en mathématiques et en éveil - 2014



En 2014, 4,7 % des élèves obtiennent un score entre 90 et 100/100 en français. En mathématiques, 12,7 % sont dans cette situation. En éveil, cette proportion est de 15,4 %.

19.3 Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, en mathématiques et en éveil selon le genre, le retard scolaire ou la classe de l'ISE de l'implantation scolaire fréquentée - 2014



En français, les filles obtiennent un score moyen de 74/100 tandis que chez les garçons ce score est de 70/100.

En mathématiques, les élèves à l'heure obtiennent un score moyen de 76/100. Ce score est de 57/100 chez les élèves avec un retard scolaire de deux années et plus.

En éveil, un score moyen de 81/100 est observé chez les élèves fréquentant une implantation scolaire bénéficiant d'un ISE élevé (classes de 16 à 20).